

Le Feu à Chartainvilliers

XIXe siècle : Chartainvilliers et la Beauce s'enflamment

Avec plus de 150, en moyenne par an, durant le XIXe siècle, comme l'indique, dès 1818, le Préfet d'Eure-et-Loir « un des fléaux qui désolent ce pays, c'est l'incendie ».

En 1842, le Préfet du département s'inquiète de nouveau de l'augmentation du nombre d'incendies, le plus souvent causés « par l'imprudence des enfants qu'on laisse jouer avec des allumettes chimiques ». Allumettes qui ont été inventées, par un français, en 1831. Durant ce même siècle, Chartainvilliers va être victime à plusieurs reprises de ce fléau.

1825 : 20 maisons détruites

En 1825, Chartainvilliers compte 160 habitations et dénombre 504 habitants. 31 hectares de vignes fournissent chaque année du raisin sur ses coteaux.

Sur la route qui mène de Paris à Bordeaux, dans un « Routard » de l'époque, le trajet entre Maintenon et Chartres décrit le passage le long de notre village en ces termes :

« On commence en blé à Maintenon. M. Barre a établi un haras qui fait du bien à la race des chevaux de ce pays, où on ne laboure point avec les boeufs.

On passe l'Eure, et l'on voit au sud les jardins du château. – Sur la rivière, à deux lieues au nord, est Nogent-le-Roy, où naquit Pannard, le maître de nos vaudevillistes.

Si on remontait la Voise, on trouverait Gallardon et Gué de Longrey ; puis sur un ruisseau qui y verse ses eaux ; Auneau, où le Duc de Guise défit les Reitres ou Allemands, en 1587.

Montez en sortant de la ville. Voyez à droite, à quelque distance, les buttes de terre de l'aqueduc délaissé.

On trouve Chartainvilliers, dont l'église est à gauche, ce village comme tous ceux de la Beauce est une espèce d'oasis ombragé d'arbres, entourés de haies, au milieu de vastes plaines, où la grande culture est en honneur.

Quand les blés sont levés, qu'ils fleurissent, qu'ils jaunissent, que le vent fait mouvoir cet océan d'épis dorés, cela est fort beau et fort bon. Mais après la moisson, quand on ouvre les terres, quand on les fume, quand la neige couvre les sillons, cela est plus pauvre et plus triste, et alors on voudrait avoir la rapidité d'une flèche pour franchir ces solitudes où rien ne repose l'œil et la pensée.

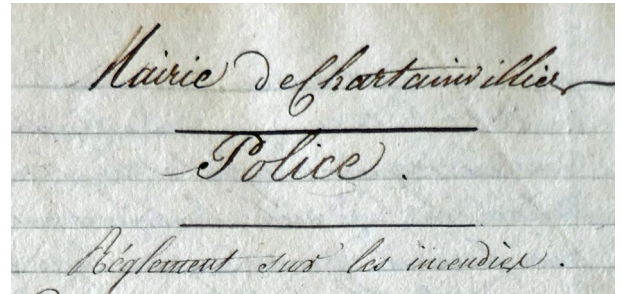
A deux lieues et demie, est une auberge et un poste de gendarmerie.

Cherchez à l'Ouest les clochers de Chartres. Ils paraissent, ils approchent, ils grandissent.

Plus loin, il y aura quelque chose à faire pour un dessinateur et il pourra prendre du haut des vignes une vue générale de Chartres. »

Pourtant, dans cet oasis, dans la nuit du 11 au 12 Avril 1825, malgré l'intervention de la pompe de Maintenon, 20 maisons et leurs dépendances (70 bâtiments) sont détruites. 15 familles sont sans abri et réduites à la plus grande misère.

Le 23 mai de la même année, la foudre frappe la cathédrale de Chartres et déclenche un incendie dans le clocher neuf, rapidement maîtrisé. À la suite de cet événement, des paratonnerres furent placés sur la cathédrale pour la protéger.



1834 : Arrêté municipal sur les incendies

Le 8 octobre 1834, affiché le 12 du même mois, le Maire de Chartainvilliers prend un arrêté de police relatif aux incendies.

On peut notamment y lire :

« Le Maire de la commune de Chartainvilliers, considérant que tout récemment de fréquents incendies se sont manifestés sur divers points de notre arrondissement et sur ceux environnants ; que des habitations rurales en nombre très importantes, et presque des villages entiers, sont devenus la proie des flammes ; que la plupart des maisons n'y sont pas construites d'une manière sûre, couvertes en paille ou autres matières combustibles, et souvent complètes de pailles et fourrages ; qu'indépendamment de tout cela, qui multiplie les dangers et en facilite les occasions, il est reconnu que ces accidents proviennent trop souvent de l'imprévoyance, du défaut de soins et de l'inexécution des règlements de police publiés sur cet objet ; qu'il importe donc aux habitants de veiller avec le plus grand soin, afin de prévenir ces dangers qui désolent et ruinent si souvent les familles ;

Arrête ce qui suit : »

- Obligation de déclaration des travaux touchant aux cheminées ;

- Obligation « de faire ramoner les cheminées, réparer ces dernières et les fours dès qu'ils paraissent en avoir besoin ; amende de deux cents francs est prononcée contre ceux qui ne le font pas exactement ... Tout fours et cheminées non en état et ceux qui ne sont pas réparés bien solidement seront abattus sans préjudice de l'amende. »

- Obligation « d'éteindre leurs braises que dans des éteignoirs de feu et les placer dans des endroits sûrs : nul ne doit faire sécher leur bois ... dans leurs fours et de cuire du pain l'après-midi et particulièrement la nuit. »

- « Défenses sont faites à toutes personnes d'envoyer chercher du feu chez des voisins par des enfants au dessous de l'âge de douze ans et à qui que ce soit d'en donner. »

- « Il est défendu d'entrer dans les granges, grenier et selliers, ... écuries, étables, bergeries et autres endroits où se trouve de la paille, du foin ou autres matières combustibles

avec aucune lumière ; si il est indispensable d'y aller, on doit avoir de très bonnes lanternes bien closes et avoir toute l'attention possible ; on ne doit point entrer dans les mêmes endroits avec des pipes remplies de tabac allumé et d'y fumer

- « Dans les heures de grande sécheresse, dont dans ce moment-ci, tous les habitants qui n'ont pas d'eau dans leur mare ou si elle n'est pas à proximité, sont tenus d'avoir à la porte de leurs maisons, un tonneau toujours rempli d'eau pour servir en cas d'incendie. »

- « Lors des incendies qui éclatent dans les communes voisines et même circonvoisines, lorsqu'elles ne sont pas trop écartées, chacun doit s'empresse de s'y transporter muni des ustensiles qui peuvent être nécessaires ; notamment les paniers à incendie, seaux, pioches, crochets, etc. »

1835 et 1836 : Refus d'acheter une pompe commune

Malgré cette prise de conscience du risque encouru au titre des incendies, et alors que le village ne possède pas de pompe, dans sa séance du 12 mai 1835, le conseil municipal de Chartainvilliers refuse la proposition adressée par le Préfet d'Eure-et-Loir d'acheter une pompe à incendie, avec les Communes de Berchères-la-Maingot et Bouglainval, qui en aurait le dépôt. Cette offre fut repoussée par le Conseil Municipal compte tenu de l'éloignement des communes concernées, de la difficulté à pratiquer les chemins en hiver, aussi et surtout en raison du manque de moyens de communication, lesquels à l'époque ne pouvaient être que visuels ou colportés.

Pour le même motif, le conseil municipal de Chartainvilliers refuse de participer à l'acquisition et à l'entretien de la pompe de Maintenon, acquise par cette commune en 1822.

Le 4 juin 1836, un incendie accidentel se déclenche à la cathédrale de Chartres. Il détruit entièrement la charpente en bois du chœur, de la nef et des clochers, mais épargne la maçonnerie et les vitraux.

La restauration de la cathédrale, qui se poursuivra jusqu'en 1841, est opérée par la mise en place d'une charpente incombustible en fer et en fonte ainsi que d'une couverture en cuivre, proposées par l'architecte Édouard Baron.

En l'année 1839, où est supprimée la perception de St-Piat qui desservait notamment la commune de Chartainvilliers et celles de Bouglainval, Mévoisins et Soullaires, un incendie frappe encore le village.

Mais c'est en 1840 qu'un nouvel incendie marquant se propage dans la commune.

21/07/1840, un incendie touche 17 ménages, 3 fermes, 110 bâtiments, dont l'église, le presbytère, la mairie et l'école

Dans le *Journal de Chartres et du département d'Eure-et-Loir* du Jeudi 23 juillet 1840, on peut y lire la relation suivante de ce tragique événement :

« Un incendie des plus violents a éclaté à Chartainvilliers, mardi, à trois heures du matin. C'est dans la cour d'une ferme appartenant au sieur Fouquet que le feu s'est manifesté ; il a pris à une meule de paille, de là aux bâtiments, et en peu d'instant, dix-sept ménages et trois fermes, comprenant plus de cent-dix creux de bâtiments, sont devenus la proie

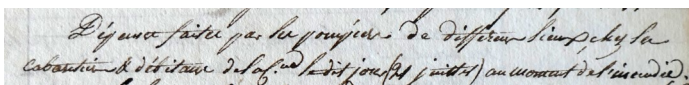
des flammes. Le manque d'eau et le vent qui soufflait assez fort n'ont pas permis aux nombreux travailleurs qui étaient accourus sur le lieu du sinistre d'en arrêter le progrès. La violence du feu était si grande, qu'en trois heures environ tout ce qui était atteint s'est trouvé consumé. La première victime de cet événement, le sieur Fouquet, n'a pu rien sauver, mais les autres incendiés ont pu faire sortir leurs bestiaux et déménager en partie ; et hier, les champs des alentours où ces animaux avaient été conduits présentaient un spectacle affligeant.

Par un zèle et un désintéressement qu'on ne peut trop louer, M. Jumeau, maître de poste à Maintenon, s'était empressé de faire conduire de l'eau sur les lieux par les voitures et les chevaux dont il pouvait disposer.

On est porté à croire que cet incendie est le fait de la malveillance. Une instruction a été commencée dès mardi, et nous espérons qu'elle amènera la découverte des coupables. Il est étonnant qu'on n'ait sonné le tocsin qu'à cinq heures, tandis que le feu avait éclaté à trois heures. Les pompiers de Chartres ont mis la plus grande diligence à se transporter à Chartainvilliers, mais leur secours a été à peu près inutile. »

Dans sa séance du 15 novembre 1840, le Conseil municipal de Chartainvilliers votera une imposition exceptionnelle pour faire face aux dépenses de 205,60 fr. occasionnées par « les pompiers de différents lieux chez les cabaretiers et débitants de la commune », et les réparations nécessaires à l'église, à la sacristie, aux grilles du cimetière, à la mairie et à l'école.

1848, achat d'une pompe incendie

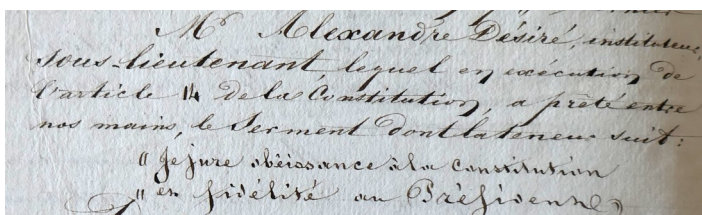


Le 28 février 1848, le Maire de Chartainvilliers, M. TOUTE, signe, auprès d'un entrepreneur chartrain, la commande d'une pompe incendie « ayant bache en cuir rouge, ..., les refouloirs en frêne, vingt-cinq mètres de tuyaux cousu en fil poissé, un boudin, deux tamis en osier, tous les raccords et clefs nécessaires au démontage et remontage de la dite pompe, moyennant la somme de neuf cent quatre francs compris le pt de graisse pour l'entretien des boyaux. »

1852, l'instituteur devient sous-lieutenant et achat de 17 casques aux Pompiers

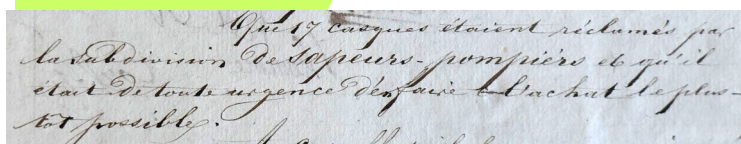
Le 10 octobre 1852, ALEXANDRE Désiré, instituteur, prête serment comme Sous-lieutenant des Pompiers et de la Garde-Nationale. Il prononce devant le Conseil municipal le serment :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président ».



Le 16, du même mois, dans sa 4e session annuelle, le Conseil Municipal de Chartainvilliers « donne son accord pour l'achat de 17 casques de pompiers tout garnis à 14 fr. Cette dépense totale, de 238 fr., est financée par une de-

mande de secours de 60 fr., 75,38 fr. du boni du Budget Supplémentaire de 1852, et 102,62 fr. à inscrire à celui de 1853. »



1857, une année noire, 3 incendies à Chartainvilliers

Dans la période où le village se lance, avec le soutien du Conseil général et du Préfet, dans l'édification des tours éoliennes pour permettre une alimentation en eau potable des habitants, 3 incendies vont se déclencher, en 1857, sur la commune de Chartainvilliers.

Le premier est déclenché par la foudre qui s'abat sur une écurie le 21 mai 1857.

Le *Journal de Chartres*, relate ainsi l'événement :

« Chartainvilliers – Jeudi, vers deux heures de l'après-midi, pendant l'orage, le feu du ciel est tombé sur une petite écurie couverte en roseaux et appartenant au sieur Dauvilliers ; le feu se déclara immédiatement dans la couverture. Grâce à l'activité déployée par les habitants et par les sapeurs-pompiers de la commune, sous les ordres du lieutenant Guillaume, on est parvenu à arrêter promptement les progrès de cet incendie, qui, malgré l'isolement du bâtiment enflammé, menaçait sérieusement tout le village. Les pompes de Saint-Piat, Jouy et Maintenon s'étaient transportées sur les lieux, mais elles n'ont pas eu besoin de fonctionner. La perte est estimée à 300 fr. ; ce bâtiment était assuré. »

Le 25 juin 1857, c'est un incendie « malveillant » qui se déclenche. Le *Journal de Chartres* mentionne :

« Chartainvilliers. – Dans la journée de vendredi, vers midi, un incendie est encore venu jeter l'épouvante parmi les habitants de cette commune. Le feu s'est déclaré dans un bâtiment appartenant au sieur Delordre (François), vigneron. Le sieur Guillaume, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers, a le premier aperçu le feu et a jeté aussitôt l'alarme. En un clin d'œil, la pompe a été transportée sur les lieux, les secours se sont organisés, et après une demi-heure d'un travail opiniâtre, on est parvenu à se rendre maître du feu, qui pouvait avoir des conséquences. D'autres bâtiments couverts en paille étaient à peine distants de 3 mètres du feu ; si ces derniers avaient été atteints, la moitié du pays aurait été infailliblement la proie des flammes, car toutes les habitations se touchent et sont couvertes de chaume.

La conduite de l'officier Guillaume, qui, en cette circonstance a fait preuve du plus grand dévouement, est au-dessus de tout éloge ; il n'a pas quitté l'incendie un seul instant, quoique sa maison fut très sérieusement menacée par le feu. On ne saurait trop louer aussi l'énergie, l'activité des sapeurs-pompiers qui ont agi sous ses ordres ; c'est grâce à eux et à leur digne chef, qui, il y a quelques jours, ont mérité les félicitations de l'autorité supérieure, si la commune de Chartainvilliers n'a pas aujourd'hui à déplorer de grands malheurs.

On attribue ce feu à la malveillance. »

Alors que la récolte présente une très belle apparence, le 5 août 1857, l'orage frappe une bergerie du village. Le *Journal de Chartres* l'évoque ainsi :

« Chartainvilliers. – La commune de Chartainvilliers vient d'être encore le théâtre d'un incendie ; c'est le troi-

sième depuis deux mois, mais cette fois c'est le feu du ciel qui l'a occasionné. Mercredi matin, pendant l'orage, la foudre est tombée sur la bergerie de Mme veuve Benoist ; le feu s'est aussitôt déclaré, et comme tous les bâtiments voisins étaient couverts de chaume, l'on concevait les craintes les plus sérieuses. Grâce au zèle des habitants et des sapeurs-pompiers de la commune, le feu a été bientôt concentré dans son foyer ; les pompes de Saint-Piat, Mévoisins, Jouy et Soulaire sont venues leur prêter un utile concours.

Une fois l'inquiétude calmée, les travaux des champs réclamaient chacun des habitants, et les pompiers de la commune, dont le dévouement est au-dessus de tout éloge, sont restés seuls pour les déblaiements.

La perte est évaluée à près de 4 000 fr. ; le bâtiment n'était pas assuré, une partie seulement de la récolte l'était. Le nommé Barré, de Chartainvilliers, a été atteint assez grièvement à la figure par un coup de crochet. »

Durant cette même année 1857, les pompiers de Chartainvilliers sont sollicités sur d'autres incendies, comme le 12/05/1857 à Pierres, ou le 12/07/1857 à Coltainville.

Suite à ces deux incendies, une compagnie d'assurances se propose d'améliorer ses remboursements pour ceux qui feront reconstruire leur bien avec des toitures en tuiles ou ardoises.

« Le Directeur de la Compagnie d'assurances mutuelles contre l'incendie d'Eure-et-Loir, donne avis que dans le but d'aider à la prompte reconstruction des habitations incendiées, il paiera par avance, et sans attendre le terme des quatre mois fixé par les polices d'assurances, le montant des indemnités dues et réglées par les expertises.

...

Cet avantage d'être payé de suite ne sera fait qu'aux personnes qui prendront l'engagement de ne couvrir qu'en tuiles ou en ardoises les bâtiments qu'elles reconstruiront à la place de ceux incendiés. »

1864, Incendie criminel et polémique

Le dimanche 11 septembre 1864 un incendie, sans doute criminel, éclate dans une charreterie du Maire de Chartainvilliers. Le *Journal de Chartres* en fait la relation suivante :

« Chartainvilliers. — Un incendie, dû selon toute évidence à une intervention criminelle, a éclaté dimanche dernier à mi-nuit, dans une charreterie dépendant de l'habitation de M. Loison. Le feu trouvant un trop facile aliment dans des bourrées et des meules de pailles placées derrière les bâtiments de la ferme se propagea bientôt, poussé par un vent des plus violents, à des bâtiments séparés d'au moins deux cents mètres du foyer de l'incendie, et en quelques heures 87 creux de bâtiments sont devenus la proie des flammes.

Seize pompes se sont trouvées réunies sur le lieu du sinistre, ce sont celles de Chartainvilliers, Berchères-la-Maingot, Bouglainval, Chartres, de la Fonderie, Challet, Coltainville, Gasville, Houx, Maintenon, Mévoisins, Néron, Poissvilliers, Saint-Piat, Saint-Martin-de-Nigelles et Soulaire. Malgré le dévouement et le courage des travailleurs, il n'a été possible de se rendre maître du feu qu'à cinq heures du matin.

Seize propriétaires différents, dont plusieurs se trouvent aujourd'hui sans asile ont été victimes de cet affreux événement, qui a occasionné une perte totale évaluée à plus

de 66 000 francs, dans laquelle les récoltes, non assurées pour la plupart, figurent pour un chiffre malheureusement trop important.

Le dommage est ainsi réparti : M. Loison, cultivateur et maire, 10 000 fr.; M. Beau-Hoyau, propriétaire, 1 650 fr.; M. Claude Barret, vigneron, 3 400 fr.; M. A. Laporte, sabotier, 4 200 fr.; M. Lambert, 1 200 fr.; M. Benoît, 2 000 fr.; Mme veuve Regnie, 100 fr.; M. Grandchamp, 4 000 fr.; Mme veuve Plessy, journalière, 1 700 fr.; M. Benoist, cultivateur, 3 400 fr.; M. Legrain, cultivateur, 25 700 fr.; M. Rouleau, cultivateur, 3 800 fr.; M. Mercier, 1 000 fr.; M. Ilérai, journalier, 1 325 fr.; M. Langlois, propriétaire, 2 600 fr., et M. Julliot, 1 815 fr.

Une somme de trente-cinq mille francs environ sur la perte totale se trouve couverte par différentes compagnies d'assurances.

Un individu désigné par la voix publique comme l'auteur volontaire de ce sinistre, le nommé Verdure, domestique chez M. Loison, a été arrêté et mis à la disposition de M. le procureur impérial.

Quelle que soit la fréquence croissante des incendies dans notre malheureux pays où nos toitures en chaume donnent tant de facilité aux tentatives criminelles, le sort des victimes n'en est pas moins à plaindre, et leur situation comme celle de tous les incendiés qui ont été si efficacement secourus par la charité publique demande à son tour aide prompte et généreuse. Aussi ne craignons-nous pas d'ouvrir aujourd'hui, comme nous l'avons fait en faveur des incendiés de Boncé, une souscription pour les infortunés sinistrés de Chartainvilliers.

Notre prochain numéro publiera les premières listes de ces diverses souscriptions. »

Dans son édition du 18 septembre 1864, le Journal de Chartres mentionne les résultats de la première liste de souscription qu'il a ouvert au bénéfice des incendiés de Chartainvilliers.

D'un montant total de 157 fr., sur celle-ci figurent :

« M. Ludovic de Boisvilliet, 100 fr., M. Garnier, imprimeur, 10 fr., M. de la Malmaison, propriétaire, 10 fr., M. de Bertheville, président du tribunal civil, 10 frs., M. Regnier, juge de paix, 20 frs., M. Joseph Regnier, 10 fr., M. Adolphe Pamard, à Dreux, 2 fr. – Total, 157 fr. ».

Aucune autre liste ne sera publiée dans ce journal à ce titre durant l'année 1864.

Dans la même édition du 18 septembre, le Journal de Chartres publie le texte d'une lettre du Maire de Chartainvilliers, absent du village au moment des faits, qui va susciter une polémique avec le commandant des sapeurs-pompiers de Maintenon.

Dans sa missive, M. Loison, Maire de la Commune, écrit :

« Monsieur le Directeur,

Je viens réclamer de votre obligeance l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro. Elle n'a pour but que de rendre publics nos sentiments de reconnaissance envers les personnes qui sont venues à notre secours dans l'incendie dont vous avez raconté les désastres.

C'est un devoir pour nous, Monsieur le Directeur, de ne pas oublier M. de Juigné, l'un de nos conseillers de préfecture, M. Bonnard, adjoint au maire de Chartres, M. Etasse, lieutenant de Gendarmerie, plusieurs gendarmes de Chartres et la brigade de Maintenon qui, jusqu'au moment où l'on a pu se rendre maître du feu, n'ont pas cessé de diriger les travailleurs. C'est aussi au corps de gendarmerie que nous devons le premier déblaiement qu'il a été possible d'entreprendre.

Merci encore, au nom du pays tout entier, à M. le curé de St-Prest, entré dans une chaîne, ne l'a quittée qu'en même temps que tous ces braves travailleurs, et on a pu le voir lui-même mettre en œuvre le levier d'une pompe.

Aux bons habitants de St-Piat et de Grogneul, à M. Bonnet, de Jouy, qui se sont empressés de venir à notre aide en nous procurant des hommes et le matériel nécessaire au déblaiement qui, grâce à leur zèle, s'est opéré comme par enchantement.

Aux sapeurs-pompiers de notre commune, qui n'ont pas cessé de combattre corps à corps l'élément destructeur, malgré les dangers qu'ils couraient en restant au milieu des flammes sur des toitures qu'ils disputaient au feu. C'est à leur courage et à leur opiniâtreté que nous devons le sauvetage de quatre ménages restés debout dans la partie incendiée du pays. Nous les avons encore retrouvés tout aussi dévoués lorsqu'il s'est agi du décombrement de tant de ruines amoncelées en quelques heures, et nous pouvons dire que les travaux les plus pénibles ne les ont pas rebutés. Enfin nous adressons nos remerciements à tous les habitants du pays qui ont si noblement payé de leur personne pendant l'incendie et qui ont encore participé dans la distribution des secours en mettant à la disposition de ceux qui en avaient besoin toutes les provisions dont ils pouvaient disposer.

En vous adressant aussi mes remerciements, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.»

Ce courrier du Maire de Chartainvilliers va susciter le courroux du Commandant des sapeurs pompiers de Maintenon qui était présent sur les lieux pour combattre le sinistre.

Il demande au Directeur du Journal de Chartres la publication de la missive suivante :

« Maintenon, le 23 septembre 1864.

Monsieur le Directeur,

A l'occasion de l'incendie de Chartainvilliers, M. Loison, maire de cette commune, par une lettre que je viens de lire dans votre journal du 18 courant, adresse des éloges et des remerciements à diverses personnes qu'il désigne, et aux habitants de Saint-Piat, Grogneul, Saint-Prest, Jouy et Chartainvilliers, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers de ces trois dernières communes.

Je suis loin de contester (les appuyant au contraire de tout mon cœur, comme bien mérités), les remerciements de M. le maire aux honorables personnes qu'il indique, aux habitants des communes qu'il désigne, ainsi qu'au corps de sapeurs-pompiers de Chartainvilliers, dont le dévouement, dans cette douloureuse circonstance, a été comme toujours admirable et digne de félicitations. Une part de ces éloges revient à son brave commandant, M. Guillaume, qui, dans maintes occasions, a donné des preuves de sang-froid et de courage, et a su prouver qu'il était digne de la récompense honorifique qui a été demandée pour lui.

Mais je ne peux laisser passer sous silence les inexactitudes et les oublis de M. le maire de Chartainvilliers. Il est de mon devoir de les rectifier, et je le dois notamment pour le corps des sapeurs-pompiers de Maintenon, que j'ai l'honneur de commander, et pour nos confrères des communes environnantes. Je puis parler des choses avec une parfaite connaissance, puisque je me suis trouvé à Chartainvilliers, pendant l'incendie, tandis que M. le maire était absent, et n'est rentré chez lui que le lendemain dans la journée.

Aussitôt que le feu a été signalé à Maintenon ; vers minuit, notre compagnie de sapeurs-pompiers est partie pour Chartainvilliers avec une pompe, sous mon commandement et celui de M. Vamnacher, sous-lieutenant, nous étions accompagnés d'un grand nombre d'habitants de Maintenon. En arrivant à Chartainvilliers, vers minuit et demi, nous y

avons trouvés plusieurs pompes fonctionnant. D'autres arrivèrent et leur nombre, outre celle de Chartainvilliers, s'éleva à quinze, dont voici l'énumération : Berchères-la-Maingot, Bouglainval, Chartres, la Fonderie, Challet, Coltainville, Gasville, Houx, Maintenon, Mévoisisins, Néron, Poissvilliers, Saint-Piat, St-Martin-de-Nigelles et Soulaire ; chacune de ces pompes, manœuvrée par sa compagnie, a rendu autant de services que cela lui a été possible, et toutes ont été secondées par un grand nombre d'habitants des communes environnantes. En bonne justice, ils méritaient tous, éloges et remerciements que M. le maire a cru devoir n'adresser qu'à un petit-nombre d'entre eux. Les sapeurs-pompiers de Berchères, de la Fonderie, de Poissvilliers et de Soulaire avaient droit tout particulièrement à ces remerciements, car c'est après avoir combattu et maîtrisé l'incendie de Jouy, qu'ils se sont rendus à Chartainvilliers avec leurs pompes et que, malgré leurs fatigues, ils ont participé à l'extinction de ce deuxième feu.

Dans le nombre des seize pompes, que je viens de désigner ne figurent pas, comme vous le voyez, M. le directeur, celles de Saint-Prest et Jouy, et pourtant M. le maire dans ses félicitations, comprend les sapeurs-pompiers qui en ont la direction. D'où vient cette erreur ? Je l'ignore. Peut-être de ce que ces derniers auraient été le lendemain aider au déblaiement à Chartainvilliers. Je n'entends nullement, par cette observation, jeter aucun blâme sur ces sapeurs-pompiers qui, je le sais, sont, comme leurs confrères des autres pays, remplis de zèle et de dévouement.

M. Loison a encore oublié de comprendre au nombre des fonctionnaires qu'il a signalés à la reconnaissance publique MM. Perrot, juge de paix du canton ; Bonnet, conseiller général, maire de Soulaire ; Laurent, commissaire de police du canton et Regnier, juge de paix à Chartres, qui, restés longtemps sur les lieux, ont contribué de tout leur pouvoir à combattre le fléau.

Les inexactitudes et oublis que j'ai l'honneur de vous signaler, M. le directeur, viennent sans doute des renseignements incomplets qui auront été donnés à M. le maire de Chartainvilliers à son retour dans la commune : car il n'a pu vouloir, lui premier magistrat du pays secouru, être injuste et partial.

HOTTRON-DUJAT,

Lieutenant-commandant les sapeurs-pompiers de Maintenon.»

En commentant la lettre publiée, le Directeur du Journal de Chartres se croit devoir expliquer :

« nous devons tout d'abord affirmer que M. le maire de Chartainvilliers n'a pu avoir l'intention de blesser aucun de ceux qui se sont dévoués dans le sinistre dont cette commune a été le théâtre, car ces secours si promptement donnés à qui s'adressaient-ils ? n'était-ce pas à lui qui personnellement s'est trouvé le première victime de l'incendie, et ensuite aux autres habitants de sa commune que le feu n'a pas épargnés.

Une réunion de famille, ayant pour raison la fête patronale du pays, et où il se trouvait, a laissé à M. Loison à son retour le regret de n'avoir pas été à même, comme tant de généreux citoyens, de pouvoir payer de sa personne ; mais si, dans l'effusion de sa reconnaissance, il y a eu des omissions de commises, on ne doit en accuser que des renseignements inexacts, et d'ailleurs dans quelques mots écrits à la hâte, il faut faire la part du trouble qu'on doit éprouver à la vue d'un désastre qui eut pu être plus grand encore. »

Touché par cette polémique ? Le Maire de Chartainvilliers sera présent, avec les pompiers du village et ceux d'autres communes, pour combattre les flammes d'un incendie qui se déclarera le 20 octobre 1864 à Soulaire. Parti d'un toit de chaume, ce sinistre touchera 103 bâtiments du village voisin.

Des souscriptions, ouvertes au bureau du *Journal de Chartres* ou reçues à la Mairie de Chartainvilliers, permettront de recueillir 962 fr. 05. Cette somme « sera répartie par les soins d'une commission présidée par Monsieur le maire de Chartainvilliers, entre les incendiés les plus malheureux de la commune ».

La Beauce embrasée

A l'image de Chartainvilliers, de nombreuses communes du département sont frappées par un incendie.

Ainsi, pour ne rester que sur cette année 1864, le 11 octobre, à Cormainville, 40 maisons sont détruites, malgré la présence de 1 500 personnes pour combattre l'incendie, et une perte d'environ 100 000 francs est constatée.

Le 18 octobre, à Corancez, « 178 creux de bâtiments, où s'abritaient 19 ménages sont réduits en cendres. L'eau de la mare a malheureusement manqué pour alimenter les (19) pompes... obligeant les travailleurs à faire un circuit énorme qui a naturellement paralysé les secours ».

Cet incendie survient dans ce village, après un précédent, déclenché le 15 août de la même année, qui avait détruit onze maisons et 70 à 80 creux « de bâtiments d'exploitation et les récoltes qu'ils contenaient ».

Pour le seul mois d'août 1864, le Journal de Chartres évoque des incendies, à :

- Le Puiset, où : « un moissonneur...après avoir allumé sa pipe jeta imprudemment son allumette dans un champ d'avoine » ;

- Dampierre-sur-Blévy (04/08) : « Un incendie dont on n'a pu découvrir les causes a éclaté au domicile du sieur ., tuilier. Six creux de bâtiments couverts de tuiles ont été la proie des flammes. » ;

- Boissy-le-Sec (05/08) : « un incendie qu'on attribue à une combustion spontanée s'est déclarée dans une vaste grange. Dix mille kilogrammes de fourrage, ...,ont été entièrement consumés par les flammes » ;

- Ermenonville-la Petite (06/08) : « Un incendie attribué à l'imprudence de quelque fumeur s'est manifesté dans un petit-bois. » ;

- Senonches (08/08) : « Un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de M. Chemin, boulanger à Senonches,... ».

- Corvées-les-Yys (09/08) : « un incendie, allumé selon toute probabilité par une étincelle échappée d'une des locomotives qui servent au transport des remblais du chemin de fer, s'est déclaré dans un champ d'orge. » ;

- Montainville (15/08) : « incendie attribué à la malveillance dans une étable et 2 hangars » ;

- Oulins (15/08) : « un incendie allumé par un enfant de cinq ans qui s'était amusé à mettre le feu à un petit tas de paille »... à détruit 2 domiciles ;

Montainville (21/08) : « commencement d'incendie du à l'imprudence d'un fumeur qui a jeté une allumette enflammée sur le bord d'un sentier a dévasté 30 ares de bois » ;

- Chartres (22/08) : 2 maisons détruites ;

- Gouillons (22/08) : « un moulin à vent détruit par un garde-moulin qui a jeté, par mégarde, une allumette enflammée sur son lit. » ;

- Boisville-la-St-Père (25/08) : « un journalier..., en jetant imprudemment au hasard une allumette avec laquelle il venait d'allumer sa pipe, a mis le feu à un immense tas de fumier dont il emplissait une voiture... ».

Si beaucoup des incendies sont accidentels, certains sont criminels.

Durant le XIX^e siècle, la cour d'assises de Chartres condamnera environ 150 personnes, à des peines comprises le plus souvent entre 5 et 10 ans de réclusion, pour crime d'incendie.

D'autres jugements aboutissent à l'acquittement des prévenus. Il en est ainsi du jugement prononcé, par la Cour d'assises de Chartres le 20 décembre 1864, concernant l'incendie survenu à Jouy le 25 juin 1864.

une nouvelle mare et prise en charge de la nourriture

Le besoin d'eau pour combattre le feu, mais aussi la nécessité d'abreuver les animaux domestiques, conduit le Conseil municipal, en 1880, à l'achat, pour un montant de 1 000 fr., d'un terrain. Sur celui-ci, pour le prix de 3 969 fr., sera creusée notre actuelle « Mare du Frou ».

Le 7 septembre 1892, un incendie détruit 15 000 bottes de paille, pour une valeur de 3 750 fr, dans la ferme de M. Guérin.

Le 20 novembre 1892, M. le Maire expose au Conseil municipal que cet incendie : « a occasionné une dépense de 105,10 fr. pour la nourriture des sapeurs-Pompiers de Chartainvilliers, Soulaire, Mévoisin, Jouy, Bouglainval, Berchères-la-Maingot et Saint-Piat ». La prise en charge de cette somme, votée par l'assemblée municipale, est approuvée par le Préfet en date du 29 novembre.

une « Grande tenue » et 30 m de tuyaux pour les Sapeurs-Pompiers

En novembre 1894, pour 291 fr., la commune fait l'acquisition de 30 m de tuyaux cuir cloués pour la pompe à incendie.

Pour régulariser, et justifier, cette dépense, dans sa séance du 10 février 1895, le Conseil municipal précise avoir : « décider d'acquérir trois demi-garnitures de tuyaux pour la pompe à incendie, à l'effet de remplacer ceux qui ont été détériorés en majeure partie par le feu lors de l'incendie de Pierres, le 13 juillet 1892.

... Considérant que ces tuyaux étaient hors d'état de service et irréparables...

Que la dépense ... est bien lourde pour [la Commune],

Que les tuyaux ayant été détruits par le feu, il serait de toute justice que la Commune n'eut pas à supporter seule une dépense résultant du fait d'un incendie, sollicite du département et de la Sté d'Assurances un secours.»

Lors de leur réunion du 6 août 1893, le Maire, rappelle aux conseillers municipaux qu'au mois de mars [1892], le Préfet a refusé la décisions du Conseil d'acquiescer des effets de « Grand tenue » pour les Sapeurs-Pompiers.

« Sur ces entre faits, on apprit qu'un concours de pompes aurait lieu à Jouy le 23 avril.

Que pour permettre à la Subdivision de Chartainvilliers, sinon de concourir, du moins d'assister en corps, le Conseil décida qu'il y avait lieu d'habiller immédiatement les Sapeurs-Pompiers en grande tenue ».

L'achat fut fait, pour 803,65 fr. auprès de la maison A. Giroult de Paris

Que la fourniture a eu lieu et qu'elle est en tous points satisfaisante, ainsi que le Conseil s'en est rendu compte à la fête Nationale du 14 juillet.

Le Conseil prie M. le Préfet d'accorder l'autorisation de paiement. »; autorisation donnée le 17 août 1893.



1897, une nouvelle pompe à incendie

En 1897, le village dénombre 315 habitants, le Conseil municipal, dans sa séance 14 mars, décide de remplacer la pompe à incendie acquise en 1848.

« M. le Maire expose que la pompe à incendie de la Commune se trouve usée en certains endroits et qu'elle présente de nombreuses fuites, notamment dans les joints des cylindres.

Qu'elle a déjà été réparée plusieurs fois, mais que, par suite de son ancienneté et de son mauvais état, les réparations ne sont d'aucune durée et deviennent très coûteuses pour la Commune.

M. le Président pense qu'il y a urgence de faire l'acquisition d'une nouvelle pompe à incendie pour remplacer la pompe actuelle qui n'offre plus aucune garantie pour la sécurité des habitants ...

Considérant que la pompe à incendie actuelle fonctionne très irrégulièrement et ne donne plus qu'un jet faible et discontinu,

[le Conseil municipal] vote l'acquisition d'une pompe à incendie aspirante et foulante avec ses accessoires ».

L'achat, d'un montant de 1 100 fr., inscrit au budget supplémentaire de la même année va malheureusement, rapidement montrer son utilité.

Le 16 septembre 1900, les pompiers de Chartainvilliers interviennent avec leur pompe à incendie, avec d'autres compagnies, à Grogneul sur un incendie, dont la lueur était visible de Chartres, qui s'est déclaré à la ferme Dubois-Lecomte. Leur action y fut « en partie paralysée par le manque d'eau .

Seule la petite mare de la ferme n'était pas complètement à sec... Mais ce n'était pas suffisant.

Pour noyer les décombres, les pompiers durent s'alimenter avec de l'eau que l'on allait chercher au cours de l'Eure, à trois kilomètres du lieu du sinistre. »

Designation des Réceptions	Prix	Sommes
1 Pompe à incendie n° 2	895 00	
2 Canon à eau avec volant	285 00	
3 Canon à eau avec volant	9 00	98 00

1901, l'aube d'un nouveau siècle

A l'aube du XXe siècle qui s'ouvre avec l'année 1901, comme les autres habitants de notre pays, ceux de Chartainvilliers tournent la page d'un siècle commencé, pour la France, dans la gloire de l'Empereur et qui s'achève dans la rancune de la défaite de l'Empire et de l'amputation du territoire national.

Pourtant, l'année 1900, dernière du XIXe siècle, a pu jeter quelques lueurs d'espoir avec l'Exposition Universelle de Paris qui a attiré, entre le 15 avril et le 12 novembre, plus de 50 millions de visiteurs.

Exposition durant laquelle, au mois de juin, se sont déroulés les Ie Jeux Olympiques de l'ère moderne, et pour laquelle la première ligne du métropolitain (Porte de Vincennes-Porte Maillot) a été mise en service.

Plus près de nous, le 4/09/1900, se produit un déraillement, entre Jouy et St-Piat, du train de Royan près du « moulin de Chartainvilliers », sans accident de personnes. « La voie n'était pas très bonne entre Chartres et Maintenon, et la Compagnie de l'Ouest s'était émue de cet état ».

Au plan social, le 30 septembre 1900, a été votée la Loi Millerand abaissant la durée journalière de travail à ... 11 heures. Il faudra attendre 1906 pour avoir droit à la première journée de repos hebdomadaire.

Alors que le village a accueilli, en septembre 1900, le quartier général du 4^e corps d'armée, lors des grandes manœuvres de Beauce [voir VdF n°278, 11/2014], en Chine, de juin 1900 à septembre 1901, en Alliance avec sept autres nations, dont l'Allemagne de Guillaume II, la France participe à la répression de la révolte des Boxers.

Dans ce contexte, les habitants de Chartainvilliers n'imaginent pas la catastrophe qui va les frapper à la fin du mois de juin 1901.

322 habitants et 20 pompiers

En ce début d'année 1901, « Chartainvilliers est un bourg de certaine importance, il compte en 134 maisons et 331 habitants. Différent des pays de Beauce en ce sens qu'au lieu d'être construit seulement des deux côtés d'une route, il est compact et sillonné de rues, sa vieille église et sa tour, qui recouvre le puits, lui ont conservé un aspect de moyen-âge qui rappelle la féodalité.

Situé à proximité de la route de Chartres à Paris, et à peu de distance de Jouy, il est agréable. »

20 Sapeurs-pompiers, sous la conduite du sous-lieutenant Mauger, sont inscrits à la Compagnie de Chartainvilliers qui réalise régulièrement des manœuvres. Chacun d'entre eux reçoit 5 fr. par an, desquels sont déduits des amendes de 0,25 fr. par absence aux manœuvres, ou pour « mauvais entretien (de son) clairon ».

En février, a lieu l'inauguration des téléphones publics installés dans les principales gares parisiennes.

Le 24 mars, la France se compte : 38,962 millions

d'habitants dans l'hexagone, dont 331 à Chartainvilliers.

Au final, selon le compte-rendu du recensement, signé par le maire Désiré Bradin le 28 avril 1901, le village dénombre sa population résidente à 322 habitants, répartis dans 114 maisons.

Sur ce total, il y a une parité absolue, avec 161 femmes et 161 hommes recensés.

La moyenne d'âge est de 34,8 années (33,5 pour les hommes et 36,1 pour les femmes), et la médiane s'établit à 34 ans (33,5 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes).

144 personnes sont mariées, 78 sont célibataires de plus de 18 ans, et 100 sont âgés de moins de 18 ans. Il y a un strict équilibre entre hommes et femmes pour les différentes données.

En ce qui concerne la vie économique, 176 personnes (113 hommes et 63 femmes) déclarent une activité professionnelle. Celles liées à l'agriculture sont naturellement prépondérantes.

Ainsi, au titre d'une activité agricole, 39 fermier(e)s, 26 propriétaires-exploitant(e)s, 22 journalier(e)s agricoles, 18 domestiques de ferme, 7 ouvriers agricoles, 4 bergers, 1 gérant de ferme sont déclarés lors de ce recensement.

A leurs côtés figurent également : 15 journalier(e)s, 6 couturières, 5 cantonniers, 4 lingères, 4 maçons, 4 épicier(e)s, 2 cabaretier(e)s, 2 charrons, 2 ouvriers tuiliers.

A l'unité, on voit également : instituteur, curé, marchand de volailles, garde-champêtre, maréchal-ferrant, épicier-cafetier, cordonnier, tisserand, boucher, manœuvre, jardinier, charpentier, ...

Alors, qu'en ce même mois d'avril 1901, la société de tir de Chartainvilliers demande l'ouverture du 6^e championnat des écoles primaires, elle obtient, au mois de mai, par *LE TIR NATIONAL*, organe officiel des sociétés de tir de France, la médaille de bronze argentée pour l'organisation de son concours de tir.



Le dimanche 19 mai 1901, des habitants de Chartainvilliers ont pu se rendre à Maintenon pour assister aux « Grandes manœuvres régionales de pompes à incendie ». Là, ils ont pu voir le grand défilé des trente-deux compagnies, dont celle de Chartainvilliers au 4^e rang, arborant fièrement leurs uniformes et leurs casques brillant sous un chaud soleil printanier.

A partir de 15h30, chaque compagnie a pu montrer son habileté dans la manœuvre de sa pompe à incendie.

A 18h30, les clairons et tambours ont sonné le « garde à vous » mettant fin aux épreuves et permis au jury de procéder à la distribution des récompenses. En 4^e division, la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Chartainvilliers reçoit, avec celles de Soulaire, Senonches et Néron le 2^e prix de « Manœuvre ». Elle se voit également attribuer le 2^e prix de « Tenue et matériel ».

Les entraînements aux manœuvres « de concours », effectués les 31 mars, 12 et 16 mai précèdent par les pompiers du village, n'auront donc pas été vains.

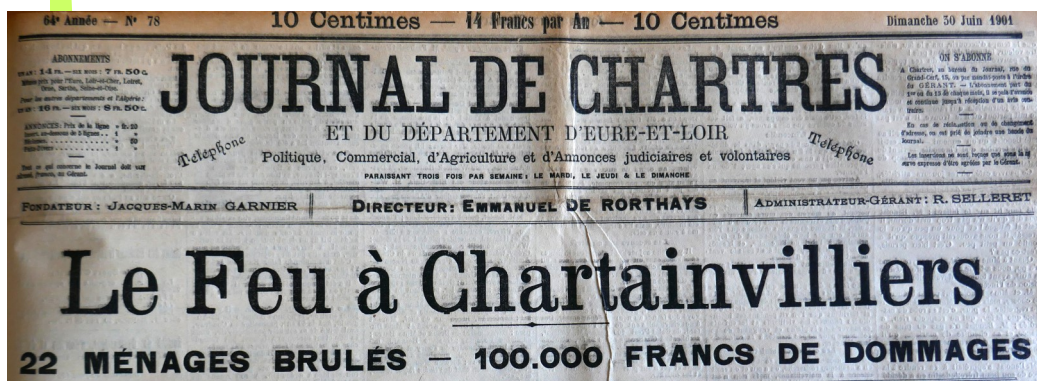
Le 20 mai 1901, le Maire du village, et les membres de la commission chargée de diriger les travaux de construction du lavoir, participent à la réception définitive des dits travaux réalisés par le sieur Langlois Achille, maçon à Chartainvilliers. Ce lavoir est situé le long du « Ruisseau des Fontaines des Martels », un « affluent » de l'Eure, sur la commune de St-Piat, sur un terrain de 3 ares 30 centiares acheté en mai 1900 pour 165 fr. Cette construction a été réalisée pour un coût de 1.663 fr.

Le mercredi 29, de ce même mois de mai, les habitants « lève-tôt » et passionnés du village, ont pu se rendre, au Gué-de-Longroi, ou à Chartres, voir passer les concurrents de la course automobile Paris-Bordeaux, qui sera remportée par Henri Fournier, ancien champion cycliste, sur une voiture Mors. Il aura parcouru, selon le Journal de Chartres, les 555Km500 en 8 heures 44 mn 44 s. et 3/10 ; soit la faramineuse moyenne de 63,51 Km/h.

La vitesse est si grande que le journal de Chartres, dans son édition du 31/05/1900, évoque le passage du premier véhicule à Chartres : « ce formidable engin qui est passé si vite devant nous est conduit par Levegh ; la quantité d'air qu'a déplacé ce véhicule en passant est telle que les feuilles des arbres remuent pendant quelques minutes comme si un coup de vent les avait agitées ».

Les 9 et 15 juin 1901, un cheval du nom de « Chartainvilliers » ne dément pas les pronostics des turfistes parisiens et termine ... dernier, du Prix des Champs-Élysées et du Prix du Mont-Valérien.

27 juin 1901 : Le drame



« Ce mois de juin 1901 est particulièrement chaud, orageux et il fait grand vent. »

« Jeudi [27 juin], dans l'après-midi, une sinistre nouvelle parcourait la ville [de Chartres], apportée par

un cultivateur venant de Poisvilliers ; elle se répandit vivement et au bout de quelques instants la nouvelle se colportait : « Le feu est à Chartainvilliers. »

On ignorait quelle importance avait le désastre... A mesure que s'avancait la soirée, les détails nous parvenaient, confirmant ces dires et à huit heures du soir, tout était fini ; de Chartainvilliers, il ne restait plus que la partie que le fléau dévastateur avait épargné. »

Chartainvilliers : « C'est de cette agglomération, il y a quelques jours encore si vivante et si riante que le feu, cette plaie des campagnes, a fait cet amas de cendres que nous avons pu voir. »

Le sinistre

« En juin, ce sont les foin ». « Jeudi, après le repas de midi, la presque totalité des habitants du village regagne la plaine où le travail est particulièrement actif en ce moment. »

« Quelques minutes avant trois heures, le feu s'est déclaré, au nord du hameau et tout en face de la mairie et de l'école, dans les dépendances de l'habitation Blondeau.

C'est une voisine, Mlle Basset, qui a, la première, aperçu les flammes.

« J'avais, nous dit-elle, conduit ma petite cousine au jardin dans l'intention de lui cueillir quelques cerises.

Il était environ trois heures moins cinq, lorsque je perçus un bruit sourd accompagné de crépitements. M'étant retournée, je vis une épaisse fumée s'élever au-dessus d'une « loge ».

Affolée, je me sauvai dans la rue en criant « au feu ! ».

Il m'a été impossible de distinguer si le feu avait pris naissance sous la remise de Blondeau ou sous une grange voisine appartenant à M. Bauchet ».

« Chartainvilliers occupe une position assez élevée ; cette particularité a permis aux habitants des localités environnantes d'apercevoir les flammes et la fumée dès l'instant où celles-ci ont pris naissance et de hâter ainsi l'arrivée des secours. »

« Les quelques personnes qui se trouvaient à cette heure à Chartainvilliers organisèrent les premiers secours : une demi-heure après tous les travailleurs disséminés dans la plaine étaient sur les lieux.

Les deux pompes à incendie de Chartainvilliers furent mises en batterie ; fort heureusement, l'eau ne fit défaut à aucun moment et, grâce à la proximité de plusieurs mares, les vingt et une pompes qui combattaient l'incendie furent alimentées dans des conditions très satis-

faisantes ».

« Les secours arrivent vite. Il y aura 21 pompes et trois cents pompiers venus de villages alentours qui

lutteront pendant 4 heures durant. Il faut beaucoup de courage et d'héroïsme à ces hommes pour sauver ce qui peut l'être, détacher les chevaux, les vaches, rendre la liberté aux moutons. »

« Activé par un vent violent et trouvant en ce chaume



desséché par le soleil un aliment puissant et un combustible excellent, la flamme se répandit, se propagea et vint lécher les maisons voisines, les allumant, se portant, au moyen des murs couverts en paille, d'une extrémité la plus reculée à une autre, la flamme gagna des maisons que l'on aurait cru par leur éloignement du foyer principal, à l'abri de l'incendie, et bientôt toute la partie du pays qui était sous le vent devint la proie des flammes.

C'était effrayant de voir la rapidité avec laquelle les flammes sautaient d'une maison à l'autre.

Le fracas des poutres qui craquaient, le tonnerre des planchers qui s'écroulaient, la poussière, la fumée, les cris des animaux, le bruit des pompes tout cela était si sinistre et si terrifiant que l'on vit pendant cet incendie les femmes, les vieillards et les enfants se sauver dans la plaine et craignant de se retourner pour ne pas assister à la ruine de leur demeure. »

« Les immeubles situés du côté ouest de la rue de la Mairie ont été les premiers réduits en cendres : des dépendances de la maison Blondeau, les flammes se sont communiquées de proche en proche aux habitations Huguet, Lhomme, Bauchet et Léon Delordre.

La ferme de M. Delordre forme l'angle des rues de la Mairie et de l'Eglise ; en raison de la direction du vent, les bâtiments qui bordent cette dernière rue (direction Néron) ont été rapidement la proie des flammes. Dans cette partie du bourg, les sinistrés sont Mme veuve Redreau, Mme veuve Delordre, MM. Langlois Achille, Leprince, Langlois Jules, Benoist Joseph, Chauveau et Langlois, père.

Enfin, dans la rue d'En-Bas, le feu a complètement anéanti la ferme de M. Langeoire Jules, et celle de M. Langlois Théodore, les habitations Lochon Marie, Taupin François, Albert Alexandre et Delordre François. Le café Benoist, à l'angle de la rue d'En-bas et de la rue de l'Eglise, a pu être en partie préservé ; la toiture à seule été brûlée.

Détail curieux : Au beau milieu de la rue de la Mairie, une maison couverte en briques n'a pas eu à souffrir de l'incendie ; les flammes passant par-dessus le toit, ont gagné l'habitation voisine, couverte en chaume. »

« Quels qu'aient été le zèle et l'activité déployés par toutes les personnes présentes, l'incendie ne put être circonscrit ; les derniers bâtiments consumés -ceux de M. Langeoire- se trouvent à l'extrémité de la rue d'En bas, de telle sorte que tout danger ne fut conjuré qu'au moment où les flammes se trouvèrent dépourvues de tout aliment. »

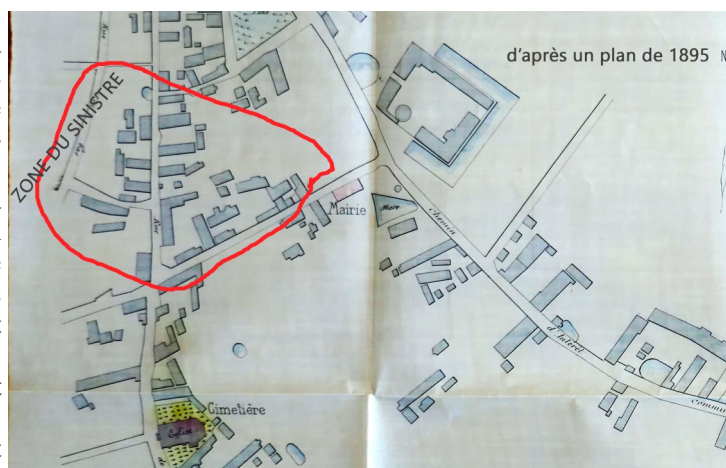
Refus d'alimenter la pompe

« Pendant l'incendie, les gendarmes de Maintenon ayant organisé une chaîne pour alimenter la pompe de Bouglainval, invitèrent le nommé Vannier, ouvrier jardinier chez M. Délépine, à se joindre aux personnes qui faisaient la part du feu.

Au lieu d'obtempérer à cet ordre, Vannier répondit : « Tout gendarmes que vous êtes, vous ne me ferez pas porter de l'eau. Vous n'êtes que des vulgaires gendarmes de campagnes ; moi je suis parisien, je ne crains pas la police ». Vannier fut arrêté et conduit au violon municipal, non sans avoir porté plusieurs coups de poing aux gendarmes et au maire de Chartainvilliers. »

En dehors de ce cas isolé, « Tout le monde a fait son devoir, d'autres ont fait plus encore, ils se sont conduits en héros, certains dont les noms nous sont inconnus et qui resteront ignorés car leur héroïsme n'a d'égal que leur modestie, sont entrés dans des fermes alors que les flammes couraient de tous côtés, sont entrés dans des étables pendant que les plafonds menaçaient de tomber et ont détaché les chevaux, les vaches, donné la liberté à des moutons et sont ressortis ensuite au milieu de la fumée et de la flamme pour recommencer ailleurs dans des circonstances semblables le même travail.

Un courageux sauveteur, M. Leter, boucher à Maintenon, a sauvé au café Dubois un fût d'eau-de-vie susceptible de faire explosion.



D'autres encore, sont entrés dans l'eau au début de l'incendie, pour pouvoir plus facilement passer les seaux et n'en sont sortis que quatre heures après alors que le feu était circonscrit ; au mépris de leur santé, ces braves gens ont tenu à faire leur devoir.

Aussi, sans les connaître, sans les nommer, nous leur adressons des éloges sincères et des félicitations chaleureuses nous avons déjà eu en maintes et tristes circonstances des preuves du courage et de l'abnégation de nos populations beauceronnes, nous avons pu cons-

tater en cette triste occurrence que partout on retrouvait ce même courage et lorsqu'un voisin est menacé, qu'il soit ami ou qu'il soit ennemi, on laisse dehors toutes les rancunes pour entrer chez lui et sauver ses biens menacés. »

La soirée

« Voici l'énumération des sections de sapeurs-pompiers qui se sont rendues à Chartainvilliers à la première nouvelle du sinistre : Jouy, Coltainville, Saint-Piat, Berchères-la-Maingot, Soulaire, Bouglainval, Yermenonville, Senainville, Gas, Maintenon, Houx, Pierres, Mévoisins, Saint-Prest, Saint-Martin de Nigelles, Gasville, Poisvilliers, Néron, Saint Germain la Gâtine. »

« A six heures, les pompiers avaient noyé tous les décombres.

Des dispositions furent prises immédiatement en vue d'assurer un gîte aux habitants des maisons incendiées.

M. Bradin, maire, avait passé l'après-midi à Chartres, où se tenait jeudi le marché franc ; lorsqu'il fut de retour à Chartainvilliers, les sapeurs-pompiers des communes les plus éloignées s'apprêtaient à partir.

De concert avec M. Dauvilliers, adjoint, et le sous-lieutenant de la compagnie locale, M. Bradin décida que les pompiers de Jouy, Saint-Piat et Chartainvilliers resteraient en permanence au bourg pendant la nuit. »

Les dommages et l'évaluation

« Les dommages sont grands et l'évaluation est difficile. Si la partie Nord et Nord-Est du village avait été plus grande, il est bien certain qu'avec un vent d'une extrême violence comme celui de jeudi, tout serait brûlé, puisqu'à cent mètres, dans les champs, l'intensité de la chaleur était tellement grande, qu'il était impossible de rester, et que plusieurs tas de fumiers s'échauffaient et prenaient feu.

Plusieurs fermes incendiées étaient neuves ou à peu près, cela ne leur a pas empêché de brûler, par exemple celle de M. Langeoire, dont les hangars, bergeries et habitation venaient d'être nouvellement reconstruits.

Dans tous les incendies, il y a des détails bizarres, ainsi pourquoi les maisons couvertes en ardoises ont-elles flambé avec autant de rapidité que celles en chaume ? On ne s'explique cela que par la chaleur qui faisait sauter les ardoises et le feu se communiquait dans les greniers ; alors qu'une maison en tuiles, se trouvant en plein foyer d'incendie, adossée à une remise qui a brûlé entièrement, à proximité d'une meule de paille et à peu de distance d'un tas de fagots, n'a pas été atteinte.

En d'autres endroits, par suite de sa rapidité, la flamme passait par-dessus une maison sans l'incendier.

Les dommages sont immenses. En plus des immeubles qui sont incendiés, il y a les instruments agricoles, les voitures, les volailles, les mobiliers et, quoiqu'en ce mo-

ment il n'y ait pas beaucoup de récoltes entassées, j'ai tout de même vu en plusieurs endroits des tas de blés détériorés, des mangeailles, de la paille et du fourrage brûlé. A part un veau et une vache les bestiaux ont été sauvés. Volailles et lapins ont été rôtis.

Si l'on évalue à 120 000 francs les dégâts occasionnés aux immeubles, et ce n'est pas trop ; on a dit 100 000 francs, mais ce n'est pas là le chiffre, 120 000 c'est le bas mot, on peut évaluer à 75 000 francs le matériel incendié et détruit, ce sera donc, en réalité, 195 000 francs de dégâts. Le chiffre de 100 000 francs était sans doute fourni par les compagnies d'assurance, mais je me suis convaincu, au cours de mon enquête, qu'il y avait pour plus de 100 000 francs de dégâts et j'ai su ainsi que, par économie, la plupart de ces gens n'avaient pas assuré leurs biens pour leur réelle valeur. Ainsi, pour beaucoup d'entre eux, un objet de 100 francs était assuré 60, la prime à verser étant moins forte ; ces braves gens ne perdront pas tout ce qui a été incendié, mais ils auront un déficit énorme à cause de cela. »

De plus, « la plus grande partie des récoltes fourragères entassées dans les granges et les greniers n'était pas assurée. »

Les deux principales fermes, celles de MM. Langlois et Laugeoire, subissent, à elles seules, de 45 à 50 000 fr. de pertes.

La Mutuelle d'Eure-et-Loir est fortement éprouvée ; on estime à 60 000 francs les indemnités qu'elle aurait à payer.

Du pittoresque, malgré l'infortune

« C'est une réelle infortune pour ce petit village pas riche, modeste, où l'on vivait content et satisfait, pourvu qu'on eût un toit pour abriter sa famille quelque braves animaux dans l'étable et une récolte dans la grange ou le cellier !

Certains sont plus à plaindre que les autres et sûrement, tout le monde s'intéressera au sort de ce brave Langlois, maçon de son état, qui, pour ne citer que lui, à tout perdu dans l'incendie, sa maison, ses meubles, son linge et auquel le feu a pris, c'est le cas de le dire, jusqu'à sa dernière chemise.

Quand le feu éclata, Langlois travaillait à la réfection du mur du presbytère (face à l'église) ; il n'eut que le



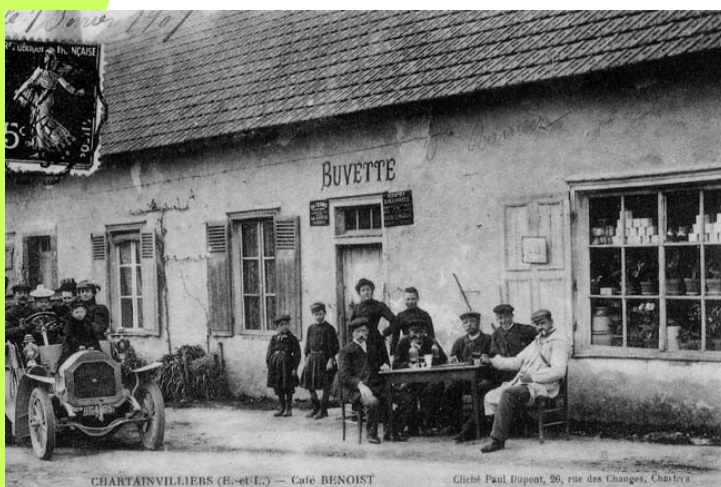
temps d'accourir, mais le feu, sinistre voleur, lui avait déjà tout pris !

Le pauvre homme a perdu ses papiers, ses « comptes » comme il dit, et il se demande maintenant comme s'y prendre pour faire ses mémoires...

Partout, le spectacle offert à Chartainvilliers, est lamentable et quelques fois même, pour le journaliste qui ramasse son grain de mil partout où il se trouve, il n'est pas dénué de pittoresque.

Ce pittoresque je l'ai trouvé vendredi au café Benoist qu'un ennemi -et en est-il de plus terrible que l'incendie- vient de transformer en un véritable champ de bataille.

Ce pauvre café, où les joueurs attristés, ne songent plus à faire la partie de manille, est éventré de presque toutes parts.



Les propriétaires, les époux Benoist -de braves gens [installés depuis avril 1900]- ont, faute de mieux, installé leur lit sur le billard ; M. Benoist nous dit qu'il n'a pas trop mal dormi, il était si fatigué ! et pour un peu qu'on le pressât, il nous avouerait presque qu'il a ronflé un petit peu. C'est bien permis n'est-ce pas ?

Quant à Mme Benoist, la pauvre dame n'a pu, nous a-t-elle déclaré, clore l'œil de la nuit, ayant toujours devant elle la rouge vision de l'incendie.

M. et Mme Benoist ont perdu beaucoup de choses, mais ce que Mme semble regretter le plus, c'est sa robe de mariage que le feu, qui ne respecte rien, a brûlée ; M. Benoist n'a pas eu plus de chance, et sa chemise de mariage, qu'il avait pris soin de garnir ces jours derniers, d'une parure de boutons toute neuve, a eu le même sort.

M. Benoist s'apprêtait à se rendre à la noce de son beau-frère ; le destin en a décidé autrement et, comme vous le devinez, la noce est loin et il ne s'agit plus de violons !...

On n'a pas cœur à rire, à Chartainvilliers et l'on pleure même en maints endroits.

Cependant, si les dégâts sont grands, qui, avec le temps, pourront se réparer, on peut se féliciter qu'il n'y ait pas eu de victimes.

Tout le monde a pu se sauver, et l'on ne compte guère comme blessé que M. Benoist, déjà nommé, qui a été

brûlé à la main, brûlure qui, nous l'espérons, ne présentera aucune gravité. »

L'enquête de la gendarmerie

« L'idée de malveillance ayant été mise en avant et une version ayant été indiquée, la gendarmerie de Maintenon s'est transportée sur les lieux et a recueilli cette version ; on ne doit guère s'y arrêter et il est probable qu'on ne s'y arrêtera pas.

En effet, un enfant de six ans se trouvait dans la cour Blondeau quand le feu a pris et on l'accuse d'avoir mis le feu en jouant.

Les gendarmes ont entendu la déposition de Mlle Eugénie Basset, qui a déclaré avoir vu les flammes derrière la loge de M. Blondeau et des époux Bauchet ; aucun d'eux n'a pu leur faire connaître la véritable cause du sinistre ; ils ont également interrogé le garde champêtre et les autorités présentes au moment du sinistre sans que pour cela il lui soit possible d'établir une version formelle. »

Les secours aux sinistrés

« Oui, encore une fois, le malheur est grand et s'il est un bourg auquel il semblait devoir être épargné ; c'est bien le bourg de Chartainvilliers, si intéressant avec sa population paisible, laborieuse, économe, qui semble emprunter aux horizons pacifiques son calme et sa sérénité.

J'ai causé avec M. le Curé, avec M. l'Instituteur qui, avec M. le Maire se sont prodigués au cours de ces journées néfastes et tous deux m'ont fait le plus grand éloge des gens de Chartainvilliers qu'ils connaissent bien, qu'ils voient chaque jour à la tâche et qu'ils apprécient. »

« Il y a donc aujourd'hui vingt-deux ménages sans asile, sans un sou devant eux, sans un vêtement à changer ; des personnes charitables se sont offertes pour loger, en attendant, les sinistrés sans asile.



La Caisse du Secours Immédiat a elle-même envoyée, à la première heure, un secours de 100 francs pour parer aux premiers besoins, M. Brelet, préfet d'Eure-

et-Loir, a envoyé 500 francs au nom du département. Des âmes charitables ont donné : l'une, M. Quintard, de Saint-Prest, 200 francs, M. Vaillant, architecte à Chartres, a remis 20 fr., d'autres 10 et 15 francs, et M. Ernest Thirouie, de Théléville, a envoyé deux voitures de paille pour distribuer à ceux qui avaient des bestiaux et qui n'ont plus rien pour les nourrir et les coucher. »

Une souscription

« Comme on le voit dans toute circonstance analogue, un beau mouvement de charité et de bienfaisance se dessine et nous l'encourageons tant que nous pouvons, aussi recevons-nous avec plaisir les offrandes que l'on voudra bien nous adresser et nous les ferons parvenir au maire de Chartainvilliers, M. Bradin, pour qu'une sage répartition soit faite aux plus indigents. »

Au 11 août 1901, 3 562,60 fr. auront été recueillis, dont 150 alloués par la Commune, 300 par le Ministère de l'Intérieur, 50 par le Président de la Chambre des Députés, 52 par la ville d'Epernon, ...

Médaille et livret de 50 fr pour un sauveteur

Un an plus tard, le dimanche 29 juin 1902, Armand LOCHON se verra remettre par l'Adjoint au Maire, M. Dauvilliers, en présence de la compagnie de sapeurs-pompiers et du conseil municipal de Chartainvilliers une médaille et un livret de Caisse d'Epargne de 50 F. Ces récompenses lui sont attribuées par la Société d'Assurances Mutuelles d'Eure-et-Loir, en raison du

courage et du sang-froid dont il fit preuve lors de l'incendie du 27 juin 1901. Monté sur une maison, qui séparait le foyer de l'incendie du reste du village, il contribua à préserver tout un quartier.

Ce que nous venons de relater n'est pas, malheureusement, le plus important sinistre que connu Chartainvilliers. En effet, selon les titres de la fabrique de Saint-Martin-le-Viandier à Chartres, « le 1er octobre 1575, environ trois heures après midi, le feu a pris à Chartainvilliers, et a brûlé bien cinquante logis pour le moins, à raison du grand vent qui s'est levé ».

LA VIE CONTINUE

Malgré la tragédie que vient de subir le village de Chartainvilliers et ses habitants, la vie se poursuit durant cette année 1901.

Si le vote de la Loi du 1^{er} juillet 1901, sur le contrat d'association, y passe inaperçue, deux familles (le garçon Régnier et la fille Le Fay) peuvent se féliciter du succès de leur enfant au Certificat des Etudes Primaires.

Le 8 juillet 1901, en France, la vitesse des automobiles est limitée à 10 km/h. Le 13 septembre est instaurée l'immatriculation des véhicules roulant à plus de 30 km/h.

A mi-juillet 1901, il est promis une bonne récompense à qui ramènera, « à la mairie de Chartainvilliers, un chien basset griffon noir perdu à Bouglainval, ou dans ses environs ».

La commune doit refaire la toiture de l'église. Le 16 juillet, dans un courrier adressé à la Préfecture, l'Evêque de Chartres, Monseigneur J. Fournier, « appui la demande de secours [auprès de la Préfecture/Etat] ... d'autant plus nécessaire que la Commune [de Chartainvilliers] vient d'éprouver un dommage sensible occasionné par un incendie qui a détruit un tiers des habitations ».

L'adjudication de ces travaux sera faite le 21 juillet 1901 à l'entreprise Nardin de Nogent-le-Roi, sur la base d'un devis de 5 750 fr. La réception de ceux-ci interviendra le 20 avril 1902, en présence de M. Bradin, Maire et de M. Vaillant, architecte.

Avant de quitter l'école, du 14 août au 27 septembre 1901, pour les vacances scolaires, les élèves de la classe de Chartainvilliers apprennent qu'ils ont été classés, avec 183 points, 245^e (sur 678) au 6^e championnat de tir des écoles primaires.

Alors que l'on prépare les futurs soldats de l'affrontement de 1914, sauront-ils que le 10 décembre 1901, conjointement avec le suisse Henri Dunant, père fondateur de la Croix Rouge, un français, Frédéric PASSY, reçoit, pour ses idées et ses actions pacifistes, féministes, abolitionnistes, sociales et libérales, le 1^{er} Prix Nobel de la Paix qui est attribué par le Parlement de Norvège ?

Le 8 décembre 1901, 23 personnes sont réunies pour le repas de la Sainte-Barbe (patronne des pompiers) au restaurant Benoist réouvert pour l'occasion.

Si j'étais fée...

*Si j'étais fée, oh ! sur la terre entière
Je répandrais le calme et le bonheur ;
Je laisserais les enfants à leur mère,
Je laisserais à la tige la fleur.
L'agneau timide au bord de la rivière
Au nez du loup viendrait boire sans peur ;
Pour l'écolier et pour le chat voleur.
Le nid bavard serait chose sacrée ;
Et le lapin, sur l'herbe parfumée,
Tranquillement se rirait du chasseur,
Si j'étais fée.
Si j'étais fée,
Les nations unissant leurs efforts,
S'empresseraient d'abaisser leurs frontières
L'humanité ne ferait qu'un seul corps.
Tous s'aimeraient, et la haine étouffée
Ne serait plus qu'un posthume remords,
Si j'étais fée.
Si j'étais fée, ai-je dit ; mais, hélas !
Je vois trop bien que je ne le suis pas.
On a perdu la magique baguette.
Les hommes sont jaloux et querelleurs ;
Les nations, qui devraient être sœurs,
S'abandonnant à leur rage inquiète,
A s'entre-nuire appliquent tout leur soin,
Et l'âge alors que je rêve est bien loin.
Et je soupire, en cherchant dans mon coin
Comment guérir notre race insensée :
Si j'étais fée !*



Frédéric PASSY